



6 rue de Kerhuel CS 29029

29196 Quimper cedex

02.98.76.65.65

nous écrire cgt@cg29.fr

nous voir <http://cg29.fr>

Permanences à Brest

Siège du Territoire BMO

18 avenue Baron Lacrosse

1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois
de 14H à 17H

02.98.42.64.40

Poste 7563

Quimper, le 30 novembre 2015



Commissions Administratives Paritaires

Parité faussée, décision annulée

Dans le cadre des négociations des règlements intérieurs des Instances Représentatives du Personnel, **la CGT a tenu à rappeler à notre employeur que, conformément à la loi, la possibilité pour le Président de la CAP de convoquer un expert ne peut avoir pour effet d'autoriser la désignation d'un DGS, DGA ou DRH en qualité d'expert permanent pour toutes les questions de l'ordre du jour.**

En effet, il ne faut pas être grand clerc pour comprendre l'influence que peuvent avoir, sur les votes des Conseillers Départementaux, ces cadres de l'administration.

A propos de la présence de l'un d'entre eux au sein d'une CAP, le magazine « La lettre du Cadre Territorial » qu'on ne peut pas taxer de complaisant à l'égard des syndicats, précise :

« Un simple regard de sa part fait savoir à tous les membres ce qu'il attend d'eux. Elle nuit à la sérénité des travaux de la commission et à la libre discussion sur les questions abordées ».

Il est clair que, si la DRH est présente, qu'elle peut intervenir dans les débats et qu'elle assiste aux votes, la parité est faussée. La balance penche constamment du côté employeur et cela est inacceptable !

En précisant que les représentants des collectivités territoriales sont choisis parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif (Article 4 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989), le législateur a fait en sorte qu'il y ait le moins possible de lien de subordination au sein des CAP.

Notre employeur, s'il en décide autrement, fausse la parité et s'expose à des recours au TA à l'encontre des décisions qui auront fait l'objet d'un avis de la CAP.



J'envisage d'adhérer au syndicat

Nom :

Prénom :

Adresse :

Service :

Tel :

